

Zeitschrift: Anzeiger für schweizerische Altertumskunde : Neue Folge = Indicateur d'antiquités suisses : Nouvelle série
Band: 24 (1922)
Heft: 1

Artikel: Essai de classification du néolithique lacustre d'après la stratification
Autor: Vouga, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-160107>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Essai de classification du néolithique lacustre d'après la stratification.

Troisième rapport publié au nom de la Commission neuchâteloise d'archéologie. Fouilles de 1921.

Par *P. Vouga*.

L'ébauche de classification qu'avaient rendue possible les recherches stratigraphiques entreprises à Auvernier ne pouvait acquérir une valeur générale qu'à partir du moment où les mêmes objets se retrouveraient dans d'autres stations sous la même stratification. C'est pourquoi la Commission neuchâteloise d'archéologie préhistorique décida l'exploration systématique des palafittes néolithiques où l'on aurait la chance de rencontrer plusieurs occupations successives du même emplacement.

Après une série de sondages négatifs à Préfargier, Saint-Blaise et Champreyres, elle obtint de l'État de Neuchâtel la concession de la baie de Port-Conty, commune de Saint-Aubin (la Béroche), où la rumeur publique situait la seule station lacustre en eux neuchâteloises restée à peu près vierge.

En approfondissant une fouille récente, poussée jusqu'au sable limoneux considéré à tort comme la craie lacustre formant le sol primitif, nous avons constaté l'existence d'une deuxième couche archéologique, dont le mobilier rappelait celui du niveau inférieur (IV) d'Auvernier. Au lieu de poursuivre nos recherches à partir de cet ancien creux, nous avons jugé utile de profiter du niveau du lac, extraordinairement bas au printemps de cette année, en commençant une tranchée à l'extrême bord de la grève sud. Quand cette tranchée, à couches archéologiques fort minces au début (2—5 cm.), nous eut conduits, par augmentation graduelle de l'épaisseur des couches en un point que nous pouvons considérer comme voisin du centre de la station, et suffisamment à l'intérieur des terres pour que son exploration soit possible par eaux moyennes, nous avons interrompu nos recherches pour creuser une deuxième tranchée perpendiculaire à la première, partant de l'extrême bord est de la baie et aboutissant, comme la première, au centre hypothétique de la station. Dans notre prochaine campagne, nous comptons poursuivre chacune de ces tranchées et obtenir ainsi une coupe latérale et longitudinale de tout l'emplacement. Peut-être alors nous sera-t-il possible de tirer des conclusions relatives à la surface de chacune des occupations successives.

Nous nous contenterons aujourd'hui de parler des objets recueillis, sans distinguer s'ils appartiennent à la première ou à la deuxième tranchée, mais en replaçant chaque objet dans le niveau où il a été rencontré, car il va de soi que les fouilles ont été faites comme à Auvernier, étage après étage.

Nous ne rencontrons à Port-Conty que deux occupations successives, stratifiées en quatre zones, à savoir :

- 1° sol naturel, formé de galets, dont un grand nombre intentionnellement cassés, noyés dans un humus sableux;
- 2° première couche archéologique, presque complètement explorée avant nous et dont il ne reste en place que de rares îlots, où apparaît le « fumier lacustre » caractéristique (ces deux zones atteignent une épaisseur moyenne de 40 à 50 cm.).
- 3° une zone stérile, formée de sable limoneux, de 30 à 40 cm. d'épaisseur, que l'on avait prise pour la craie lacustre primitive. C'est ce qui préserva de l'exploitation la deuxième couche archéologique qui constitue la quatrième zone.
- 4° Cette quatrième zone ou deuxième couche archéologique varie beaucoup d'importance suivant qu'on s'approche ou s'éloigne des rives du lac. Au début de chacune de nos tranchées, la couche n'atteint guère que 3 cm. d'épaisseur, on sent qu'elle se meurt; alors que, quelque dix mètres plus à l'intérieur, elle mesure déjà 15 à 20 cm. et qu'elle comportait près de 50 cm. au point où nous avons suspendu nos travaux.

Nous avons tout lieu de croire qu'elle gagnera encore en importance jusqu'au moment où nous serons parvenus au centre hypothétique de la station, c'est-à-dire à l'endroit le plus élevé du monticule de pierres, cassées pour la plupart, qui, mieux que tout autre détail, révèle immédiatement une station lacustre.

Suivant le point où on l'examine, cette couche sera évidemment constituée différemment; en général on peut dire qu'elle est formée, tout au bord du lac, de sable mélangé de fines parcelles de tourbe et de charbon, et qu'au fur et à mesure que l'on pénètre à l'intérieur de la grève les matériaux deviennent plus grossiers, la tourbe plus compacte. Les morceaux de bois carbonisé, plus légers, tendent à occuper le sommet de la couche dès que celle-ci prend une certaine épaisseur. Il semble évident que, la station ayant été détruite par le feu, le lac a lentement réparti, puis ensablé les débris suivant leur poids. Les trouvailles se peuvent rencontrer dans toute l'épaisseur de la couche; néanmoins les objets entiers apparaissent surtout au sommet, tandis que les tessons de poterie et les objets détériorés sont plus fréquents au fond — étaient-ce déjà des pièces de rebut?

Si l'on compare les objets recueillis dans chacun des niveaux de Port-Conty à ceux qui proviennent des quatre niveaux d'Auvernier, on reconnaît immédiatement l'identité des niveaux IV d'Auvernier et II de Port-Conty d'une part, et des niveaux III et I d'autre part. Il en résulte que Port-Conty — ou du moins l'emplacement par nous exploré — n'a pas été habité durant toute l'époque néolithique, mais seulement durant la première moitié, ou, plus exactement, les deux premières périodes.

Il n'entre pas dans nos vues de faire, dans ce rapport, une comparaison systématique entre les trouvailles d'Auvernier et celles de Port-Conty, car il

pourrait paraître prématuré de chercher à établir une classification générale en s'appuyant sur deux gisements seulement. Nous nous contenterons ici de parler de Port-Conty et nous nous permettons, en ce qui concerne Auvernier, de renvoyer à nos deux précédents rapports.

I. Niveau supérieur.

Le niveau supérieur ne nous a livré que 281 objets, ce qui s'explique non seulement par le fait qu'il avait été en grande partie exploré avant notre passage mais encore parce qu'il fait défaut dans presque toute la deuxième

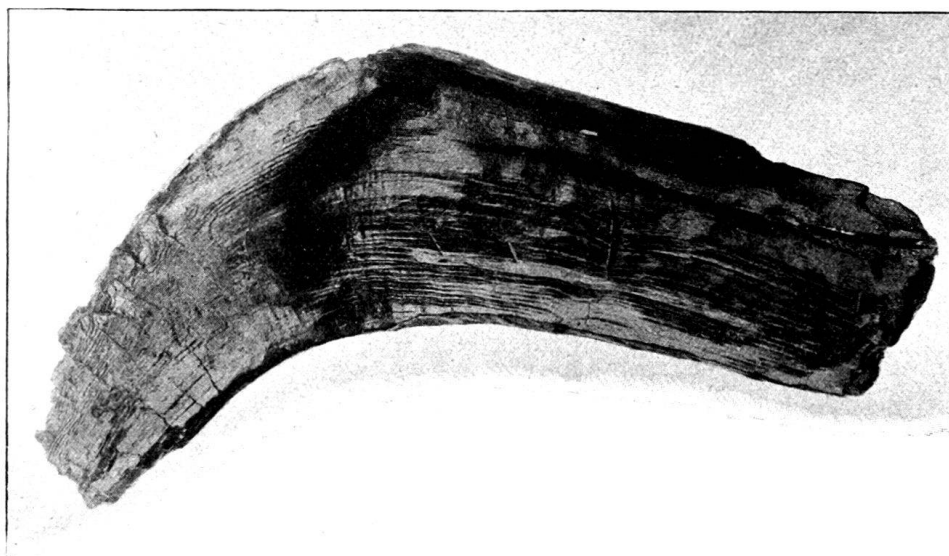


Fig. 1. $\frac{1}{2}$ grandeur.

tranchée, où nous ne l'avons vu apparaître qu'à la fin de nos fouilles. Ces objets se décomposent comme suit :

41 haches et hachettes; 5 gaines à talon droit; 23 gaines à ailette; 4 gaines à ailette rudimentaire; 2 marteaux en pierre; 11 percuteurs; un lissoir en pierre; une pierre à filet; 2 aiguisoirs; 26 poinçons divers en os; 20 retouchoirs en os, dits ciseaux; 51 andouillers appointés ou tronçonnés; 2 anneaux en corne; 7 pointes de flèche en os, corne ou bois d'if; une dite en pierre à tranchant transversal; un casse-tête en corne; 7 dents ouvrées; 60 instruments divers en silex; 3 éclats de quartz retouchés; 2 outils en serpentine éclatée; une amulette ovale en pierre; une perle de pierre; un godet pour l'ocre; une tasse entière et un fragment d'une deuxième en bois; un morceau de grès, ovalaire, muni d'une rainure médiane; un morceau de corail; 3 tessons de poterie et un fragment de bois d'if taillé et carbonisé, que nous considérons comme un boomerang.

Il découle de l'ensemble de ce mobilier — notamment 1^o des gaines à ailette à talon nettement arrêté par une incision de la corne, 2^o des silex opaques, blancs pour la plupart, et formant de larges lames, droites ou arrondies, à retouches bilatérales, et 3^o des tessons de poteries épaisse, grossière, plus cuite

à l'intérieur qu'à l'extérieur — que Port-Conty ne connaît pas les deux niveaux supérieurs d'Auvernier, caractérisés par les gaines à talon fendu, les silex importés de Pressigny et les haches-marteaux perforées, mais seulement le troisième, et que, par conséquent, nous sommes autorisés à classer notre station de Port-Conty parmi celles qui n'ont pas subsisté durant toute la période néolithique.

Parmi les objets découverts dans la couche supérieure de Port-Conty, et qui peuvent devenir un élément de classification, il convient de citer les pointes de flèche (?) en os ou en corne caractérisées par la courbure de leur arrête, qui fait de la pointe inférieure un véritable aileron. Parmi les objets beaux ou rares, signalons une magnifique faucille formée d'une lame de silex corné assez translucide, de 23 cm. de longueur, une tasse de bois, à poignée rudimentaire qui présente cette heureuse particularité, permettant d'en assurer la conservation, de n'être encore que façonnée, mais non évidée; enfin le curieux morceau d'if (fig. 1), qui nous rappelle le boomerang australien.

II. Niveau inférieur.

Grâce aux nombreuses trouvailles faites dans le niveau inférieur, nous sommes aujourd'hui à même de jeter quelque lumière sur cette civilisation inédite que nous avaient révélée les fouilles de l'année passée à Auvernier. En effet, alors que nous ne pouvions citer du IV d'Auvernier que 106 objets et quelques tessons intéressants, nous disposons déjà à Port-Conty d'un matériel d'étude de 787 objets et 63 importants fragments de vases. La richesse de ce matériel réside en grande partie dans sa variété qui donne l'impression d'un ensemble à peu près complet. Il consiste en: 78 haches et hachettes; 102 gaines de hache à ailette rudimentaire et sans talon-tenon; 17 gaines de hache perforantes; 12 gaines de hache cylindriques, sans talon; 3 gaines de hache à talon perforé fragmentaires (?); un marteau en pierre; 19 percuteurs ou broyeurs; 3 lissoirs en pierre; 5 pierres à filet; 7 aiguisoirs; un moulin; 3 pierres partiellement sciées; 4 galets ovales; une lampe en pierre; 122 os appointés (poignards, poinçons, alènes); 59 retouchoirs en os, dits ciseaux; 20 dents de peigne à carder; 24 doubles pointes en os; une tenaille (?), formée de deux vertèbres emboîtées; 13 os encochés, dentelés ou ébauchés; 116 andouillers appointés ou tronçonnés; 2 anneaux en corne; 4 pioches, dont l'une emmanchée; 2 casse-têtes; 2 bouchons en corne; une navette en corne; un polissoir en corne; 9 dents ouvrées; 65 instruments en silex; 3 éclats de quartz ou quartzite retouchés; 3 fossiles; 18 osselets perforés ou encochés pour collier; 12 amulettes en os, corne ou pierre; 3 perles; 2 godets pour triturer l'ocre; 5 morceaux d'ocre rouge; 27 astragales, dont plusieurs encochés; 6 bois travaillés; un fond de panier tressé; 2 fragments de tissus végétaux; 2 poids de tisserand; 2 fragments du revêtement d'argile des parois des cases; 3 chaînes de pierres enformées dans un sachet; fragments carbonisés d'un vase cylindrique en bois.

Une description, même sommaire, des seuls objets intéressants de cette liste imposante donnerait à notre rapport une extension telle que nous nous voyons obligés de nous restreindre à l'étude des pièces très rares, voire uniques, et des séries permettant une vue d'ensemble.



Fig. 2.

Parmi les premières, mentionnons :

- 1^o la pioche figurée à fig. 2, 1, pour l'analogie frappante qu'elle présente avec l'herminette des kjökkenmöddings danois figurés par Déchelette (Manuel I, p. 323);
- 2^o la gaine perforante munie d'un trou pour la cheville qui la fixait au manche (fig. 2, 2), parce qu'elle évoque celle que M. de Morgan a publiée dans l'Anthropologie (cf. l'Anthropologie, 1920, p. 499) et permet d'attribuer cette dernière au début du néolithique;
- 3^o le polissoir en forme de coin (fig. 2, 3) dont le trou médian supportait sans doute un barreau de bois, servant de manche à deux mains et permettant d'utiliser l'instrument à la façon de nos rabots;

4° l'épingle à tatouer représentée à fig. 3 6.

5° la lamelle en dent de sanglier à double perforation, rappelant les écailles de cuirasse trouvées dans le cimetière de Chamblandes (fig. 3, 21). Cf. A. Schenk, *La Suisse préhistorique*, p. 328 et fig. 81.

A part quelques vestiges de manches et des fragments d'arcs en if, le bois n'a jusqu'ici fourni en fait d'objets qu'une pagaie complète, bien que cassée en trois endroits, mesurant 92 cm. de longueur. Une partie de la pagaie, qui compte 34 cm. de longueur sur 9 cm. de largeur, est malheureusement arrivée détériorée au Musée national, qui avait bien voulu se charger de mouler et de conserver cette pièce remarquable par le fini de son travail.

Quoique nous pussions nous attendre à toutes sortes de révélations en explorant le niveau inférieur, nous ne saurions peindre notre surprise lors de la découverte du fond de panier figuré sous chiffre 4. La reproduction que nous en donnons permet de se rendre compte de la régularité du travail, mais non des procédés employés pour le réaliser et consistant à englober les tresses de paille en un réseau croisé.

Si l'on ne peut qualifier ce travail de tressage, car il s'agit plutôt d'une spirale tressée maintenue en place par un entrelacs de paille, nous constatons par contre l'existence de véritables tissus dans deux fragments de paille tressée. L'un de ces fragments s'est même rencontré adhérent encore à une planchette circulaire qui avait l'air de constituer le fond d'un récipient à parois végétales.

La connaissance du tissage est confirmée en outre par la trouvaille de deux poids en argile, en forme de pyramide quadrangulaire tronquée, dont le trou de suspension était encore rempli, au moment de la découverte, d'un fragment de la barre de bois qui le traversait. Il ne faut donc pas se représenter ces poids fixés aux fils mêmes de la trame; mais peut-être aux extrémités d'un tendeur de bois. Remarquons, en passant, que, pas plus à Port-Conty qu'à Auvèrrier, il n'a été recueilli jusqu'ici de fusaiïole dans le niveau inférieur.

Les objets de parure méritent, eux aussi, une mention spéciale car ils paraissent, dans leur ensemble, différer sensiblement de ceux des niveaux supérieurs. La trouvaille déjà citée de l'alène à tatouer, celle de godets à triturer l'ocre et d'importants morceaux d'ocre rouge attestent, dès ce niveau, la mode du tatouage et de la peinture corporelle; l'habitude de porter en pendeloques des dents perforées d'animaux féroces ou rares est également déjà prise. Un usage, par contre, semble propre aux populations les plus anciennes, c'est celui qui consiste à s'orner d'osselets encochés ou perforés (fig. 3, 7-8) que l'on devait porter en véritables colliers, à la façon de nombreux primitifs actuels, si l'on en juge par leur fréquence (18). Le peu d'osselets ainsi ouvrés que l'on rencontre dans nos musées suisses, où la civilisation correspondant au niveau inférieur est encore fort peu représentée, nous semble confirmer notre proposition de réserver ce genre de parure au néolithique primitif.

Nous ne saurions dire, ne possédant qu'un seul exemplaire fragmenté, si la pendeloque de corne munie de traits incisés représentée à fig. 3, 9, deviendra, elle aussi, un objet caractéristique du niveau inférieur. Elle nous paraît néan-

moins déjà d'une importance exceptionnelle car elle démontre irréfutablement l'existence d'un art décoratif au début du néolithique lacustre. Cet art linéaire

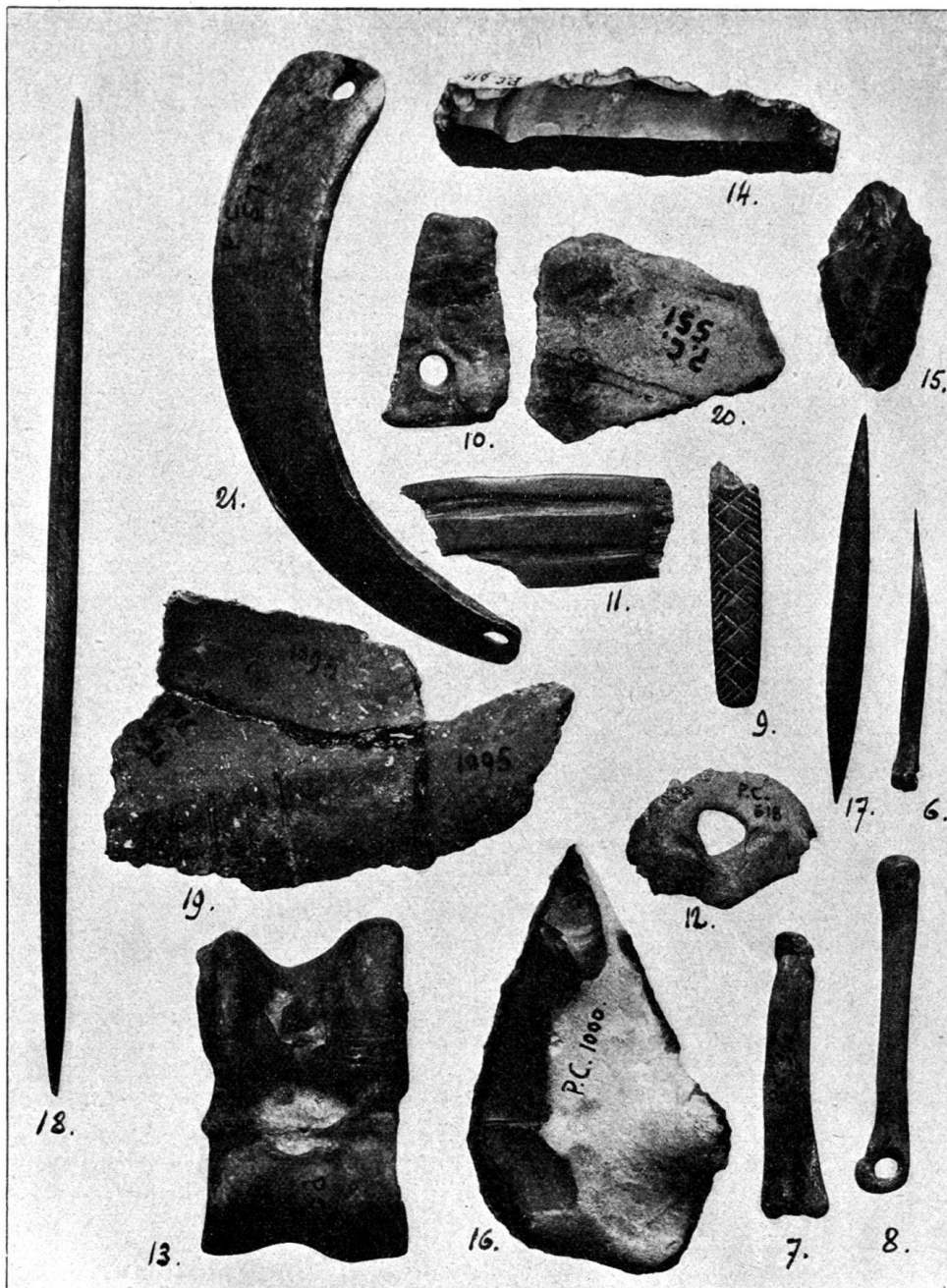


Fig. 3.

se manifeste en outre sur deux autres pendeloques, malheureusement incomplètes (cf. fig. 3, 10-11). S'il est vrai, comme le prétendent nombre d'explorateurs, que seuls les anthropophages s'ornent de trophées humains, que penser des populations lacustres qui portaient les amulettes crâniennes dont nous repro-

duisons les plus caractéristiques (fig. 3, 12 et fig. 2, 4)? Et doit-on tirer la même conclusion de la remarque que les seuls os longs humains recueillis au cours de nos travaux étaient cassés comme le sont ceux de tous les animaux dont on a voulu manger la moelle?

L'ethnographie comparée pourrait peut-être suggérer aussi l'explication de très curieux objets rencontrés à trois reprises, mais qu'il n'a pas été possible de conserver assez intacts pour qu'une reproduction photographique en donnât l'image fidèle. Il s'agit de petits galets ovales, de 1 à 3 cm. de longueur, emboîtés côte à côte dans une fibre végétale de façon à former une chaînette de

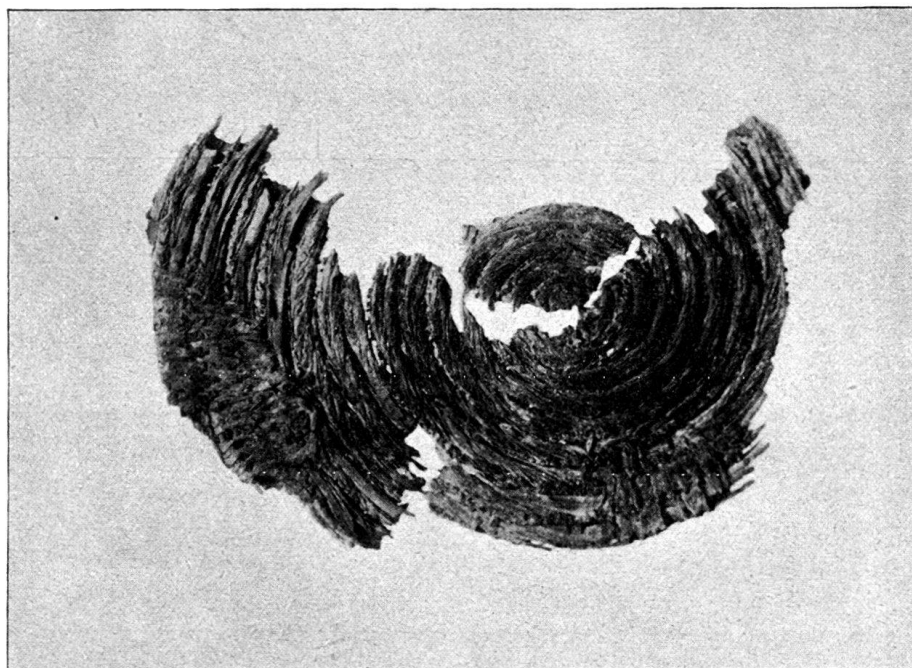


Fig. 4.

8 à 12 cm., fermée par entortillement des extrémités de la fibre — qui semble être une racine de roseau — et dont les cailloux sont maintenus en place par torsion des parois végétales entre chaque intervalle¹⁾. Tout l'appareil est manifestement trop léger pour constituer une balle de lasso, et trop faible pour un assommoir, et nous ne saurions quel usage lui attribuer si, aujourd'hui encore, l'attirail de maints sorciers nègres ne comportait des cailloux ovales enfermés en des sachets de cuir. M. Henri Junod, missionnaire pendant de nombreuses années chez les Ba-Ronga, a eu l'obligeance de nous communiquer que l'attirail se complète d'habitude d'un jeu d'osselets, formé d'astragales bruts ou ouvrés d'animaux divers, et de toutes sortes de curiosités naturelles parmi lesquelles abondent surtout les fossiles. Or, nos recherches ont mis au jour,

¹⁾ Gross publie dans ses *Protohelvètes* (p. 13 et fig. 2) un de ces cailloux auxquels il attribue la fonction de poids de filet.

dans le voisinage immédiat de ces chaînes de galets, trois fossiles d'huîtres et d'ammonite et un certain nombre d'astragales striés à leur face supérieurs de traits parallèles dans lesquels on ne saurait voir uniquement les traces des coups de couteau donnés lors de la désarticulation de la jambe (cf. fig. 3, 13).

Nous sommes les premiers à reconnaître qu'il serait peu prudent de conclure à quelque chose d'absolu des rapprochements que nous suggère l'ethnographie;

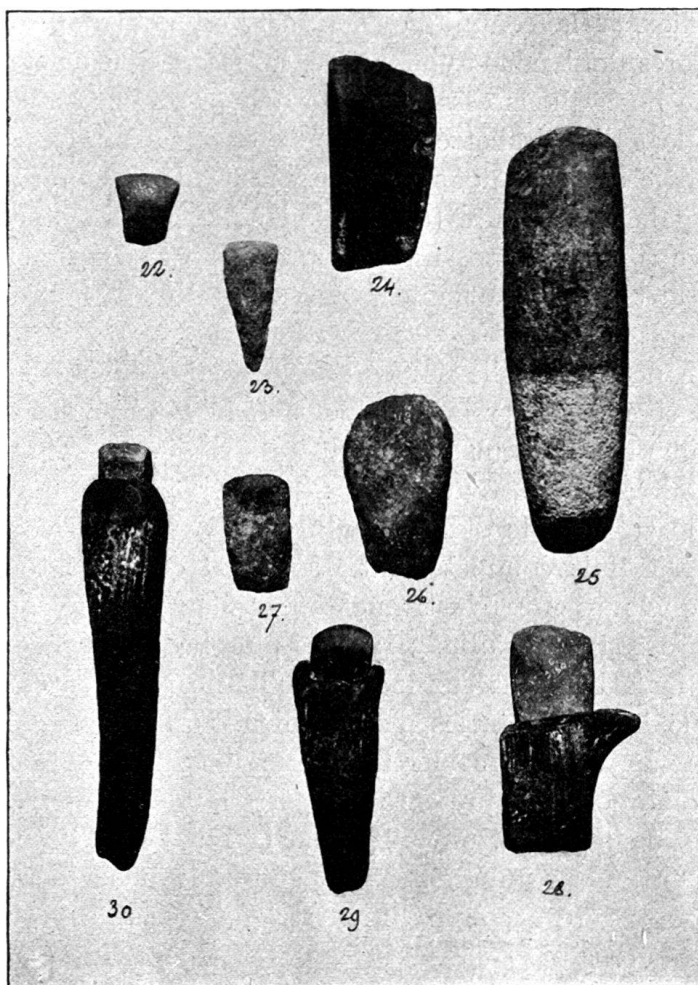


Fig. 5.

mais nous devons signaler la présence, dans le niveau inférieur seulement, de ces curieux objets qui pourraient être magiques.

Après cette digression relative aux trouvailles rares ou nouvelles, revenons-en au but de notre étude: la classification du néolithique, en l'occurrence la détermination des objets caractéristiques du niveau le plus bas que nous ayons rencontré jusqu'ici.

Rappelons d'abord que nous ne constatons aucune différence entre les poinçons, alènes, retouchoirs, andouillers façonnés ou tronçonnés, meules, aiguisoirs, pierres à filet, etc., qu'ils proviennent du niveau inférieur ou du

niveau supérieur. Les types définitifs semblent déjà réalisés au début de la période. Il en est de même des haches qui présentent dès le niveau inférieur toutes les variétés de formes, de dimensions, de polissage, que l'on a voulu parfois faire passer pour caractéristiques de telle ou telle période hypothétique. Un coup d'œil sur la figure 5, 22-27, où nous n'avons pourtant groupé que quelques types, permettra de s'en convaincre.

Les trouvailles pouvant servir de «fossiles directeurs» restent les gaines de hache, les silex et la céramique, auxquels on pourra peut-être adjoindre les osselets perforés dont nous avons parlé, les flèches en os et les broyeurs en pierre, ainsi que nous allons essayer de le démontrer.

A côté de la gaine à ailette rudimentaire et sans talon-tenon (fig. 5, 28), qui reste le modèle courant, nous voyons poindre deux nouveaux types caractéristiques: la gaine perforante (fig. 5, 29-30) et la gaine cylindrique à douille. Mais, quelle que soit la forme, un caractère persiste en toutes: l'absence de rainure isolant le talon de la gaine proprement dite et formant ce que nous appelons le talon-tenon.

En ce qui concerne les silex, nous pouvons non seulement confirmer notre observation relative à leur remarquable translucidité, mais constater, d'une part que l'outil le plus fréquent est le couteau à retouches unilatérales rappelant les lamelles magdaléniennes, d'autre part que la pointe et le grattoir sont fort rares, et que l'instrument le plus répandu du niveau supérieur: la large lame, droite ou arrondie, fait complètement défaut. Il convient toutefois de noter l'existence de quelques rares instruments en silex opaque, qui pourrait être indigène. Nous reproduisons à fig. 3, 14-16 les plus beaux outils de silex que nous ayons trouvés, mais insistons sur le fait qu'ils ne représentent pas le type le plus fréquent: la lamelle à facies magdalénien.

Peut-être pourrait-on considérer comme une pointe de flèche primitive un éclat triangulaire de silex présentant de très faibles retouches latérales, mais il nous paraît découler des trouvailles que la pointe de flèche du niveau inférieur consiste en un os régulièrement appointé aux deux extrémités (fig. 3 17). Les fouilles en ont livré 24, dont l'une (fig. 3 18) semble avoir dû armer une sagaie.

Signalons enfin, pour ne négliger aucun détail susceptible d'apporter un nouvel élément de classification, que la grande majorité des broyeurs, au lieu d'être sphéroïdes comme dans le niveau supérieur, présentent à leur sommet deux pans rabattus destinés à assurer une préhension plus ferme (fig. 2, 5).

Céramique. La meilleure preuve de l'analogie de culture des niveaux inférieurs de Port-Conty et d'Auvernier nous semble résider dans la céramique. Ce sont les mêmes formes générales, les mêmes pâtes et les mêmes particularités dans la technique et la disposition des mamelons, avec cette réserve cependant que Port-Conty est sensiblement plus riche qu'Auvernier.

Les tessons d'Auvernier semblaient révéler des formes arrondies ou pansues plutôt que cylindriques; les tessons recueillis cette année, et surtout les frag-

ments de vases, démontrent qu'il en est de même à Port-Conty. Non seulement nous avons trouvé des vestiges nombreux de tasses et de jattes, mais nous avons eu la chance de recueillir une écuelle qu'il a été possible de restituer (fig. 6, 31) malgré les dégâts produits par un pieu du niveau supérieur qui la traversait en son milieu. Nous n'insisterons pas sur l'élégance de la forme, dont chacun peut se rendre compte d'après notre cliché, mais nous croyons utile de noter que le cordon circulaire, qui joue le rôle d'une ligne de mamelons de suspension, n'est perforé en aucun point et qu'il a été manifestement ajouté après modelage complet du vase puisque des parties du colombin d'argile se sont détachées en maints endroits.

A côté des vases de forme presque hémisphérique, nous relevons l'existence d'un type biconique présentant de grandes analogies avec les urnes villano-



Fig. 6.

viennes. Ces derniers vases sont caractérisés en outre par la présence à la partie la plus renflée de la panse de mamelons, parfois conjugués et le plus souvent perforés. La remarque que nous faisons dans notre précédent rapport, relative à la disposition des mamelons au bord même du pot, est confirmée à Port-Conty pour les formes non biconiques, qui sont habituellement réservées aux vases de dimensions restreintes.

La décoration proprement dite fait défaut jusqu'ici bien que nous ayons à signaler la découverte d'un tessou de poterie noire, fine et lustrée, muni de cinq incisions parallèles (fig. 3, 19) et qu'il semble que la décoration linéaire du fragment reproduit à fig. 3, 20 doive provenir de lignes peintes en noir sur un grisâtre.

Ce fond nous amène à parler des nombreuses nuances constatées sur les différents fragments mis au jour, et qui vont du rouge brique au noir, à travers toute la gamme des teintes intermédiaires. Comme nous ne sommes pas compétents en matière de technique céramique, nous avons prié le spécialiste bien

connu qu'est M. L. Franchet, de Paris, de bien vouloir étudier le matériel de Port-Conty; et nous avons le plaisir d'annoncer la prochaine publication de ses observations, tant sur les pâtes que sur les procédés de cuisson.

Le Laboratoire d'Anthropologie de Genève, qui a bien voulu continuer l'étude du matériel osseux de Port-Conty, fera connaître sous peu, par l'organe de MM. Pittard et Reverdin, les conclusions à tirer tant au point de vue anthropologique qu'à celui de la faune.

Mais, quoi qu'il en soit des conclusions de nos savants collaborateurs, un fait est acquis dorénavant: l'analogie, sinon l'identité des cultures du niveau inférieur d'Auvernier et de Port-Conty et, partant, la possibilité de déterminer ce niveau par la forme des gaines de hache, la nature des silex et de la céramique, éventuellement aussi par les autres caractères secondaires que nous ont révélés les fouilles de 1921 à Port-Conty.

Ajoutons encore qu'une série de sondages pratiqués en octobre à Cortaillod nous ont permis de nous convaincre de l'existence de cette même culture dans la couche la plus profonde que nous ayons atteinte où nous avons recueilli, outre les mêmes gaines, silex et tessons, un minuscule fragment de poterie incisée en dents de loup, remplies d'une substance rouge qui paraît être de l'ocre. C'est là une découverte tellement imprévue que nous croyons devoir la signaler dès maintenant, bien qu'elle eût dû être réservée au rapport sur les fouilles systématiques que la Commission neuchâteloise d'archéologie pré-historique a l'intention d'entreprendre dans cette importante station.

